

JOURNAL DE

Fieffes-Montrelet



A N N E E 2 0 2 3

Bulletin municipal :

Directeur de publication : Xavier VARLET

Conception et réalisation : Evelyne SINGLARD et Kévin DEVISMES

Reproduction par les services de la Communauté de Communes
du Territoire Nord Picardie

Crédits photos : Commune de Fieffes-Montrelet

VOEUX DU MAIRE

L'année 2023 s'est achevée avec ses traditionnelles fêtes de fin d'année. Noël est aussi un moment de partage. Alors, pour cette occasion, Christophe a fabriqué de ses mains des accessoires en bois qui ont émerveillé petits et grands. Les enfants ont décoré eux-mêmes le sapin placé sur le parvis de la mairie. Pour parfaire cette distraction, vin et chocolat chauds ont été servis par le comité des fêtes.

Notre passion et notre attachement au village continuent de guider notre action au service de tous.

Fieffes-Montrelet doit être pour tous, un village où l'on a plaisir à vivre. Nous allons œuvrer dans ce sens en 2024. L'achat du bois de Surville nous a permis de créer des sentiers de randonnée très fréquentés. Pour boucler ces derniers, nous avons décidé de réhabiliter le chemin dit « de La Montagne » rejoignant Bonneville par le bois. Au fil du temps, il n'a cessé de se dégrader jusqu'à en devenir impraticable. Les nombreux promeneurs arpentant déjà les allées du bois pourront profiter de cette remise en état.

L'activité physique étant essentielle pour la santé et le bien-être, la commune a décidé de se doter d'une aire de fitness installée dans la basse rue. Elle permettra à la population de pratiquer gratuitement une activité sportive. En parallèle, nous installerons une aire de jeux pour les enfants dans une partie du pré préalablement achetée à Monsieur Devisme. L'idée mûrit depuis un an. Lors de plusieurs séances de conseil municipal, nous avons choisi ensemble les jeux ainsi que leur implantation. Ces lieux de vie offriront aux habitants des points de rencontres et d'échanges.

Notre « bien vivre ensemble » c'est aussi l'affaire de chacun d'entre nous. En parcourant ce journal, vous pourrez remarquer que les choses ne se passent pas toujours comme prévu et que toute l'organisation d'une fête peut se retrouver chamboulée sans s'y attendre. Deux jours auparavant, notre forain habituel annule sa venue, sans excuse. Alors que faire ? J'ai rebondi sur la location de structures gonflables plutôt appréciées des enfants. Par chance, la météo était favorable ce jour-là. Je pense que cette expérience fortuite sera à renouveler sans hésitation.

Je souhaite remercier Véronique, Christophe, Kévin, les élus ainsi que les membres du comité des fêtes pour leur implication dans la vie du village. Je vous souhaite une excellente année 2024 placée sous le signe de la santé, du bonheur et de la joie.

**Meilleurs vœux
Xavier Varlet.**

Etat civil - année 2023

Naissances

- ~ LEPHAY Timéo 12 octobre
4 rue de Doullens
- ~ PRUVOST Romy 02 octobre
29 rue de Berneuil
- ~ NADAUX Luna 21 septembre
1 rue du bedeau
- ~ BASTONNIER Gwenaël 10 août
3 rue de Fienvillers

Mariage

~

Décès

- ~ VAN DEN BILL Roland le 06 janvier

Décès hors commune

- ~ DESMET Corinne 08 octobre
- ~ PRUVOST Madeleine 29 janvier

Réunions du conseil municipal extraits des principales décisions

Séance du 12 janvier 2023

Sécurisation des pilastres de l'ancien château de Fieffes

Monsieur le Maire informe le Conseil que les piliers du porche d'entrée de l'ancien château sont fortement abîmés et présentent en l'état un risque pour la sécurité.

Il rappelle que le chemin est très emprunté par les promeneurs et de plus, il permet le passage entre la Basse Rue et le parc paysager de la mairie.

De plus, ces piliers sont les derniers vestiges de l'ancien château de Fieffes et présentent un intérêt historique.

Monsieur le Maire propose leur restauration, suivant le plan de financement suivant:

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	13 000, 00 €	Département (30%)	3 900, 00 €
TVA	2600, 00 €	DETR + Région	6 500, 00 €
		Fonds propres (dont TVA)	5 200, 00 €
Coût TTC	15 600, 00 €	Recette TTC	15 600, 00 €

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité

- Approuve le projet de restauration des pilastres de l'ancien château et son plan de financement.
- Autorise le maire à déposer les demandes de subventions, comme présentées ci-dessus.

Création d'une voie verte :

Pour rappel (délibération du 5 mai 2022), compte tenu des nouvelles priorités de la Région et du Département pour la mise en valeur des chemin ruraux afin de :

- Favoriser la circulation douce autour de la commune.
- Créer des circuits mettant en valeur le patrimoine historique et naturel.
- Prévenir les dégâts liés au ruissellement.

Une première tranche de travaux a été effectuée en 2022.

Monsieur le Maire propose de poursuivre l'opération.

Les nouveaux devis dépassent le prix des travaux initialement prévu.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de déposer une nouvelle demande de subvention suivant le plan de financement ci- après :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	78 125, 65 €	Fonds d'appui aux communes (40%) + DETR	58 594, 23 €
TVA	15 625, 13€	Fonds propres (dont TVA)	35 156, 55 €
Coût TTC	93 750, 78 €	Recette TTC	93 750, 78 €

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve la seconde phase d'aménagement des chemins selon le plan de financement proposé.
- Autorise le Maire à déposer les demandes de subvention ci-dessus présentées.

Création et sécurisation des trottoirs

Monsieur le Maire fait part des inquiétudes soulevées par plusieurs usagers, concernant la circulation des piétons sur la commune.

En effet, sauf la rue de Doullens, les rues de la commune sont dépourvues de trottoir ou les trottoirs existants ne sont pas aménagés.

Compte tenu d'une circulation de plus en plus importante et des camions qui traversent le village, cette situation présente de sérieux risques pour les habitants notamment les enfants qui se rendent à pied aux arrêts des autocars scolaires.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve la création et l'aménagement des trottoirs, sous réserve de l'attribution de subventions
- Autorise Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions .

Création d'un espace ludique et sportif (demande de subventions)

Suite à de nombreuses demandes de particuliers, Monsieur le Maire propose de créer un espace ludique et sportif intergénérationnel.

Cet espace pourrait être constitué d'un parcours santé et d'une aire de jeux. L'ensemble des installations doivent être accessibles aux PMR (personnes à mobilité réduite).

Monsieur le Maire propose de financer ces travaux selon le plan ci-joint :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux Parcours santé	11 670, 00 € HT	Département (40%)	26 366, 40 €
Travaux Aire de jeux	54 246, 00 € HT	DETR 35%	23 070,60 €
TVA	13 183, 20 € HT	Agence Nationale des Sports	23 070, 60 €
		Fonds propres	29 662, 20 €
TOTAL	79 099, 20 €	Total	79 099, 20 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la création d'un espace ludique et sportif et son plan de financement.
- Autorise le maire à déposer les demandes de financement présenté ci-dessus.

Installation d'un testeur sur fissure à l'église de Fieffes

Une importante fissure se présente dans les fonts baptismaux de l'église de Fieffes.

Avant d'envisager des travaux, la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) demande la pose d'un testeur pour vérifier l'origine et l'étendue de cette fissure.

L'église étant classée, c'est l'entreprise Charpentier d'Abbeville qui est missionnée.

Montant du devis 1702, 40 € HT.

Après délibération, le Conseil approuve l'installation d'un testeur et le devis correspondant.

Informations diverses

Monsieur le Maire informe qu'un arrêté a été pris pour interdire tout passage des véhicules à moteurs (quads, motos ...) dans le bois Surville. Ceci pour éviter les risques d'accidents et la dégradation de cet espace naturel.

Séance du 05 aril 2023

Approbation des comptes de gestion 2022

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion est la reddition de la comptabilité du percepteur. Ce compte doit être voté préalablement au compte administratif.

Le bilan montre que la commune dispose des réserves suffisantes pour mener à bien ses projets d'investissements.

En effet, à la clôture de l'exercice 2022, la commune bénéficie d'une trésorerie s'élevant à 699 484, 41 €

Le Conseil, après en avoir délibéré, n'émet ni réserve, ni observation sur le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022.

Approbation du compte administratif 2022

* Section d'investissement	Recettes :	140 808, 15 €
	Dépenses :	151 007, 95 €
* Section de fonctionnement	Recettes :	260 655, 09 €
	Dépenses :	146 183, 79 €
• Résultat de l'exercice 2021	Excédent de fonctionnement :	114 471, 30 €
:	Déficit d'investissement :	10 199. 80 €

Après délibération, le **Conseil approuve, à l'unanimité, le compte administratif** de l'exercice 2022, ne constate pas de reste à réaliser et clôture par conséquent le budget 2022.

Subventions accordées aux associations

Monsieur le Maire propose d'attribuer aux associations d'intérêt local les subventions suivantes :

- Comité des Fêtes : 1000 €
- Ecole de Candass : 450 €
- Bibliothèque de Candass : 150 €
- Club des Aînés de Candass : 50 €
- Club de football de Candass : 50 €
- Soméa : 30 €

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte les demandes de subventions.

Vote du taux de la fiscalité locale pour 2023

Le Conseil décide de ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale pour 2023. Pour rappel, les taux sont les suivants :

- Taxe sur le foncier bâti : 38,99 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 27,54 %
- Taxe sur les résidences secondaires : 07,81 %

A noter que le montant des ces taxes risque néanmoins d'augmenter, compte tenu de la réévaluation des bases d'imposition.

Ceci est indépendant de la volonté du Conseil municipal.

Vote du budget pour l'exercice 2023

Monsieur le Maire présente le budget 2023 qui aura pour objectif de soutenir la section d'investissement afin de faire face aux différents projets de la commune.

L'équilibre du budget s'établit comme suit :

- Investissement : 75 000 €
- Fonctionnement : 600 000 €

Après délibération le Conseil vote le budget 2023.

[Demande de subvention au titre du fonds vert pour la modernisation de l'éclairage public.](#)

Monsieur le Maire présente un projet de modernisation de l'éclairage public. Il s'agit de remplacer les lampes actuelles par des dispositifs LED. Outre l'économie que représente ce nouvel éclairage, il peut être plus facilement géré (exemple diminution de la luminosité la nuit, ce qui a l'avantage de ne pas couper complètement les lampadaires et donc de plonger le village dans le noir).

Il faut savoir si la commune est éligible aux subventions, compte tenu du fait que notre éclairage est géré par la FDE80. Il faut aussi tenir compte du fait que tous les lampadaires ont été changés il y a une dizaine d'années.

[Questions diverses](#)

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a obtenu un meilleur devis pour l'aménagement des chemins ruraux. Les travaux se chiffrent désormais à 70 880 € et devraient commencer prochainement.

Monsieur le Maire informe également le Conseil que le dossier de subvention pour la sécurisation des trottoirs a été déposé au Département. Par contre, le Fonds d'Appui aux communes est transféré à la Direction départementale des routes qui dispose d'un fonds spécifique.

Sont également évoqués les problèmes de sécurité de la voûte de l'église de Montrelet et la consolidation des pilastres de l'ancien château.

Séance du 07 septembre 2023

[Demande de subventions pour l'aménagement d'une aire de jeux](#)

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil, par délibération du 12 janvier, a entériné la création d'un parc ludique et sportif.

Les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet ont évolué :

L'état participe désormais à hauteur de 19 775, 00 €

Le département pour 4 668, 00 €

La région pour 27 340, 00 €

Soit un reste à charge pour la commune de 27 316, 20 €

Le conseil confirme à l'unanimité, sa volonté de créer cet espace ludique et sportif. Approuve le nouveau plan de financement et autorise le maire à déposer une demande de subvention auprès de la Région dans le cadre du dispositif EQSP2.

Demande de subventions pour la restauration des piliers de l'entrée du cimetière de Fieffes.

Les grilles d'entrée au cimetière de Fieffes ont été traitées et repeintes cet été, mais compte tenu de leur poids et de l'état incertain de solidité des piliers en briques il a été impossible de les remettre en place. La commune a l'obligation de veiller à la sécurité des cimetières, Monsieur le Maire propose de financer les piliers selon le plan suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	6 465, 00 €	DETR et FODAC	4 525, 50 €
TVA	1293, 00 €	Fonds propres (dont TVA)	3 332, 50€
Coût Total	7 758, 00 €	Total	7 758, 00 €

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

Approuve le projet de restauration des piliers du cimetière et son plan de financement.
Autorise le maire à déposer les demandes de subventions comme présentées ci-dessus.

Séance du 23 novembre 2023

Création d'une zone d'accélération des énergies renouvelables

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Loi relative à l'accélération de la production d'Énergies renouvelables (APER) du 10 mars 2023, vise à planifier le déploiement des énergies renouvelables en collaboration avec les élus locaux.

Selon l'article 15 de cette loi, les communes doivent définir des zones d'accélération des énergies renouvelables, considérées comme préférentielles et prioritaires pour leur développement.

Bien que ces zones ne soient pas exclusives, des projets en dehors de celles-ci peuvent être plus complexes à réaliser, nécessitant la création d'un comité de projet lors de la phase de concertation, financé par le porteur du projet.

Dans ce cadre, l'Etat a mis en place un portail cartographique pour aider les communes à définir ces zones, avec une exigence de délai de 6 mois à partir de la mise à disposition des informations prévues par la Loi APER.

Monsieur le Maire souligne également que si le conseil décide de définir des zones, celles-ci devront tout de même faire l'objet d'une concertation publique.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

REPORTE sa décision lors d'une prochaine séance.

Création d'un espace Ludique et sportif

Monsieur le Maire annonce que la commune a reçu des réponses positives pour les subventions, concernant la création d'un espace ludique et sportif. Les subventions couvrent 72 % du coût des travaux HT.

Après concertation avec le Conseil municipal, il a été décidé d'implanter l'aire de jeux sur le terrain voisin du parc de la salle des fêtes. Cependant, la commune n'étant pas propriétaire de cette pâture, le Maire propose l'achat d'une emprise de 30 m en façade soit environ 3700 m², parallèle au parc communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- Approuve l'acquisition d'environ 3700 m² de terrain contigu à la salle des fêtes.
- Autorise le Maire à négocier et à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Réfection du chemin de La Montagne

Monsieur le Maire rappelle que le chemin de la Montagne qui relie Fieffes-Montrelet à Bonneville est en très mauvais état et nécessite une réfection. Afin d'entreprendre ces travaux, plusieurs devis ont été demandés. La proposition de la Sté COLAS, qui présente un devis de 3252 € semble la plus avantageuse.

En conséquence, le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Approuve le devis de la Sté COLAS pour la réfection du chemin de la Montagne.

Ramassage des déchets verts

Monsieur le Maire rappelle qu'à partir du 1er janvier 2024, le tri des biodéchets sera généralisé pour tous, conformément au droit européen et à la Loi anti-gaspillage de 2020. Les biodéchets incluent les déchets non dangereux biodégradables de jardin, cuisine et d'autres sources définies par l'article L 541-1-1 du Code de l'Environnement.

Par conséquent, le service de ramassage des déchets verts incombe désormais aux particuliers.

Cependant, conscient de la proportion importante de personnes âgées au sein de la commune, Monsieur le Maire propose la création d'un service spécialement dédié au

ramassage des déchets verts, orienté vers les personnes âgées ou en situation de handicap.
En outre, Monsieur le Maire suggère la possibilité d'établir un compostage communautaire sur une parcelle de la commune.

Cette proposition vise à faciliter la transition vers le tri généralisé des biodéchets tout en tenant compte des besoins spécifiques de la population.

Après en avoir longuement délibéré, le Conseil à l'unanimité :

CONSIDERANT la difficulté de déterminer les personnes éligibles au dispositif de ramassage des déchets verts sans encourir un risque de discrimination,

CONSIDERANT le fait que le cantonnier éprouvera des difficultés pour gérer le pic d'activités résultant du ramassage,

CONSIDERANT que la mise à disposition d'un terrain communal pour le compostage pourrait engendrer le risque que ce terrain soit utilisé de manière non règlementée, se transformant en décharge sauvage,

REFUSE la mise en place d'un service de ramassage des déchets verts et la possibilité d'attribuer un terrain pour assurer un compostage commun.

Vie municipale et infos

Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie

mercredi

Après-midi de 13h à 18h 30

samedi

Matin de 9h à 13h 30

Location de la salle des fêtes :

Rappel des tarifs actuels :

- Personnes extérieures à la commune : 500 €
- Habitants de la commune (sous justificatif) : 400 €
- Deuils et associations : gratuit 1 fois par an (mais 50 € pour le ménage).

Parking de la salle des fêtes réservé aux locataires de celle-ci et usagers de la mairie, et non aux riverains sensés garer leurs véhicules sur leurs propriétés.

COMMENT JE BASCULE SUR LA FIBRE.

LA FERMETURE DU RÉSEAU CUIVRE



2023-2030 [FERMETURE TECHNIQUE]

Début des coupures techniques des lignes fixes cuivre existantes.

01/01/2026 [FERMETURE COMMERCIALE]

Orange met fin à la commercialisation des lignes téléphoniques cuivre partout en France (nouvelle souscription impossible).

01/01/2031 [DÉPOSE TOTALE]

La totalité du réseau cuivre est retirée sur l'ensemble du territoire.

SUIS-JE CONCERNÉ PAR LA FIBRE ?

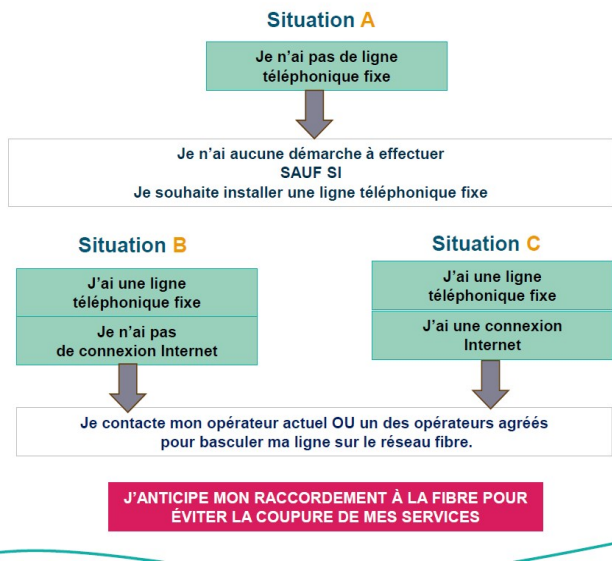
VOUS ÊTES TOUS CONCERNÉS :
PARTICULIERS, ENTREPRISES, ADMINISTRATIONS

Pour éviter la coupure de vos services, prenez dès maintenant contact avec votre opérateur ou celui de votre choix pour qu'il vous accompagne.

POUR PLUS D'INFORMATIONS
 SCANNEZ CE QR CODE
www.fiberfrance.org

GOVERNEMENT
 Liberté
 Égalité
 Fraternité

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES TÉLÉCOMS



JE TESTE MON ÉLIGIBILITÉ

RENDEZ-VOUS SUR LE SITE : <https://www.altitudeinfra.fr/eligibilite/>

FIEFFES-MONTRELET 88%

altitudeInfra SOMME

MENU
 Test éligibilité
 Aide et contact
 RDV Opérateurs
 Recherche

PROJET TOTAL > 245 PRISES

- ÉLIGIBLES : 216 PRISES
- EN TRAVAUX : 29 PRISES (APPUIS AÉRIENS : 20 PRISES – PROJET CONSTRUCTION : 9 PRISES)

SOMME-FIBRE.FR

altitudeInfra SOMME

Recherche par adresse

Je souhaite être contacté

Détail de l'immeuble

Immeuble prochainement éligible

Code Immeuble : TS-BAT-A02LC Hexacôd : 8036622CE

Adresse : 18 RUE DES FOURCHES, 80670 FIEFFES MONTRELET

Nom bâtiment : A

Type : Pavillon Nbre de logement : 1

Statut : Prochainement éligible Raccordement IMB : AERIEN

PEO : TS-BPE-ADAY9-01 Mode de pose PBO : AERIEN

Date de commercialisation indicative : 29/12/2023

Votre adresse n'est pas référencée ou votre immeuble est référencé à la mauvaise adresse ? Cliquez ici

EFFACER LES RÉSULTATS

Vous aurez prochainement accès à la fibre

TS-BAT-A02LC

18 RUE DES FOURCHES, 80670 FIEFFES MONTRELET

Je souhaite corriger mon adresse

Vous pouvez vous abonner auprès d'un opérateur commercial, l'abonnement déclenchera votre raccordement au réseau.

Je souhaite être contacté

Je prépare l'arrivée de la fibre

DETAILS TECHNIQUES DU LOGEMENT

Raccordé
 Éligible
 Prochainement éligible
 Correction technique en cours
 Raccordable sur demande
 En cours d'étude

CHOISIR SON OPÉRATEUR (LISTE DES OPERATEURS PARTENAIRES DU RESEAU FIBRE)

LES CANAUX DE SOUSCRIPTION

COÛTS DE LA FIBRE



- **Le raccordement**..... **SUBVENTIONNÉ**
Installer la prise optique depuis le boîtier de raccordement extérieur jusqu'à dans la pièce de votre choix. **pendant la construction du réseau**
- **L'installation du matériel**..... **Selon tarification**
A voir les conditions selon les opérateurs.
- **Les frais d'activation/d'accès**..... **Selon tarification**
Mise en service de la ligne fibre.
- **L'abonnement mensuel & options**..... **Selon tarification**
Il vient remplacer l'abonnement actuel.

Ne résiliez pas votre ligne ADSL tant que la fibre n'est pas installée.

TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS (COMPOSTAGE) OBLIGATOIRE À PARTIR DU 1ER JANVIER 2024



Collecte en porte à porte, apport dans des bornes spécialisées... À partir du 1^{er} janvier 2024, les ménages auront l'obligation de trier leurs déchets alimentaires et les déchets verts de jardin afin qu'ils soient valorisés en solutions de compostage par les collectivités. Cette mesure fait partie de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGEC).

LES AVANTAGES DU COMPOSTAGE

ÉCOLOGIQUE

- Favorise la croissance des plantes par l'apport d'éléments nutritifs.
- Augmente la résistance des plantes aux maladies.
- Offre au sol une meilleure perméabilité à l'eau et à l'air.

ÉCONOMIQUE

- Économise l'achat de terreau, d'engrais et de produits phytosanitaires.
- Limite les arrosages dans le jardin.
- Réduit de 30% les déchets dans la poubelle.

PRATIQUE

- Limite les déplacements en déchetterie.
- Élimine certaines mauvaises odeurs de la poubelle.



QUAND ON A UN JARDIN

Le compostage en bac

Le compostage en bac est la solution la plus courante. En plus d'accélérer le processus, il s'adapte aux jardins de toutes tailles.



📍 Emplacement

Un endroit mi-ombragé, en contact direct avec la terre.

👍 Avantages

- Faible encombrement.
- Bonne protection aux aléas climatiques.
- Inaccessible aux animaux.
- Durée de compostage limitée (à partir de 4 à 5 mois pour un compost mûr).

👎 Inconvénients

- Surveillance fréquente (risques d'assèchement et de pourrissement).
- Brassage moins aisé qu'en tas.
- Pour des besoins supérieurs à 1000 litres, la nécessité de doubler le bac: un pour l'apport de déchets frais, l'autre pour la maturation du compost.

Le compostage en tas

Si vous avez la place, le compostage en tas est une solution très simple. Quand le tas atteint 1 à 1,5 m de haut, il suffit de le retourner et de le laisser reposer. Avant d'en démarrer un autre à côté !

📍 Emplacement

Un endroit mi-ombragé, à l'abri du vent, sur un terrain bien sec, à même le sol, de préférence proche de la cuisine mais à l'écart des voisins.

👍 Avantages

- Volume libre.
- Humidification et évaporation naturelles.
- Aération importante.
- Brassage aisé.
- Surveillance et accès facile.
- Gratuit.

1 COMPOSTEUR
D'UNE CAPACITÉ D'1 À 1,5 M³ =
1 À 2 TONNES DE DÉCHETS ORGANIQUES TRAITÉS / AN

Source : Réseau Compost Citoyen



👎 Inconvénients

- Accessible aux animaux.
- Absence de protection aux aléas climatiques.
- Potentielle nuisance visuelle.
- Processus de compostage long (de 6 mois à 1 an).

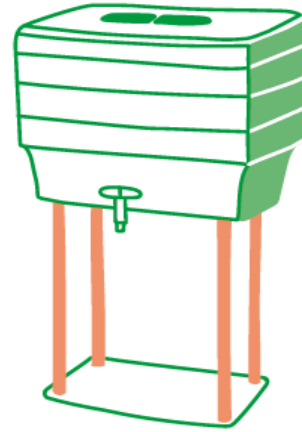
Un composteur « maison » ? Plusieurs solutions :

- un bac cubique en bois, à base de planches, de rondins ou de palettes,
- un treillis métallique cylindrique, éventuellement entouré d'une toile, d'une natte de roseaux ou d'une feuille de plastique perforée,
- un box en parpaing.



Le lombricompostage

Ce composteur « poids plume » fonctionne à l'aide de petits vers rouges. Une fois commandés et bien installés, ils décomposent les déchets répartis dans plusieurs plateaux de travail empilés.



📍 Emplacement

À l'intérieur du logement (cuisine, cave, local poubelle) ou à l'extérieur (terrasse ou balcon), à l'abri du soleil et de la pluie.

👍 Avantages

- Processus rapide (récolte à partir de 3 mois).
- Production de « lombrithé » (voir page 13).
- Pas besoin de retourner les déchets.
- Récolte plus simple.

👎 Inconvénients

- Grande sensibilité aux conditions climatiques (trop froid en hiver - dessèchement en été).
- Volume limité.
- Impossibilité d'accepter certains déchets organiques, et gestion délicate des apports humides/secs.

DES MAUX ET DES REMÈDES

Décomposition trop lente

Compost sec, présence uniquement de mycélium (champignon) et de cloportes.

Cause

Composteur trop exposé au soleil et/ou manque de produits humides et azotés. La faune du compost manque d'eau et ne peut plus travailler.

Conseil

Ajouter des matières humides et azotées, mélanger, arroser.
Éventuellement, mettre le composteur plus à l'ombre.

Odeurs fortes

Jus noirs et nauséabonds qui s'échappent du composteur, le compost est tassé, noir et très humide. Ou odeur "qui pique les yeux" quand on remue.

Cause

Trop d'eau et de matières azotées, créant un tassement, d'où un manque d'air créant une fermentation anaérobie.

Conseil

Ajouter des matières sèches et carbonées grossières, remuer pour apporter de l'oxygène.
Dans certains cas, laisser en plus le composteur ouvert pour laisser s'évaporer une partie de l'eau.

Invasion de mouches, moucherons et asticots

Nuage d'insectes volant à l'ouverture du composteur.

Cause

Ces insectes s'installent lorsque les conditions leur sont favorables: ils se développent dans les déchets azotés en décomposition situés en surface du compost. Les restes de poissons et viandes peuvent aussi les attirer.

Conseil

Les mouches participent à la fabrication du compost mais si leur présence dérange, penser à **bien mélanger les produits humides et secs** à chaque apport. Une plus grande quantité de produits carbonés en surface limitera leur présence.

À l'initiative du SMIRTOM du Plateau Picard Nord, un réseau de "guides composteurs" s'est constitué.

Ces citoyens volontaires prodiguent des conseils à leur voisinage sur la pratique du compostage à domicile.

Pour solliciter un guide composteur, obtenez ses coordonnées en envoyant un courriel à cette adresse: contact@smirtom-ppn.fr ou en téléphonant au SMIRTOM au 03 22 32 01 63.



**VOUS SOUHAITEZ PLUS D'INFORMATIONS
OU ACHETER UN COMPOSTEUR A MOINDRE COÛT ?**



SMIRTOM
du Plateau Picard Nord

**CONTACTER LE SMIRTOM PLATEAU PICARD
NORD**

TEL 03 22 32 01 63 / CONTACT@SMIRTOM-

**COMMENT AVOIR OU RENOUELER
SES PAPIERS D'IDENTITÉ (CARTE D'IDENTÉ OU PASSEPORT)**



Vous souhaitez obtenir une carte d'identité ou un passeport faite votre prédemande sur le site ants.gouv.fr (ou récupérer un formulaire en mairie), puis compléter votre demande dans une des mairies équipées du dispositif de recueil. Dans le secteur, les 04 mairies équipées sont : Doullens, Flixecourt, Auxi-le-Château et Amiens.

ETAPE N° 01 : FAIRE SA PREDEMANDE



**Je me connecte sur
<https://predemande-cni.ants.gouv.fr>**

Pas de connexion internet ? Contactez le secrétariat de mairie



**Je m'identifie sur France Connect
ou je me crée un compte**



Je remplis le formulaire en ligne



**Je note bien le numéro de dossier
car j'en aurai besoin en mairie**



**Je me rends dans la mairie de
mon choix équipée du dispositif**

Le château d'eau

Chaque année, le SIAEP investit plusieurs centaines de milliers d'euros pour rénover et mettre aux normes ses installations et ses réseaux.

Ainsi, à Fieffes-Montrelet, le captage situé rue de Fienvillers a fait l'objet d'une rénovation complète, comme demandé par l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique (DUP) d'octobre 2021.

N'ayant subi aucune réparation depuis sa création dans les années 1964-1965, il a bénéficié d'une rénovation intégrale intérieure et extérieure et d'une mise en sécurité.

C'est l'entreprise Balestra d'Avesne le Comte qui a réalisé les travaux, pour un montant total HT de 54 384 €.

Avant



Après travaux



Daniel Potriquier
Président du SIAEP du Bernavillois

Espace ludique et sportif



Ces équipements seront implantés à proximité immédiate de la salle des fêtes et du parc paysager, emplacement central, d'accès très facile.

Le tout dans un site privilégié, réputé pour son cadre verdoyant remarquable et espace d'événements festifs (mariages, anniversaires, fêtes communales ...).
Les lieux sont également bien connus des promeneurs et randonneurs.

Cet espace offre des opportunités de loisirs et de détente à tous et renforcera la vie communautaire de la commune.



La création d'un espace ludique et sportif qui a fait l'unanimité au Conseil, avance rapidement.

Ce projet qui répond à la demande persistante de plusieurs habitants, est une belle opportunité pour notre commune de s'engager dans des activités sportives et récréatives qui favorisent de plus l'inclusion de toutes les générations.

Le projet sera réalisé par la société RENOVS'PORT de Beauquesne.

Sont prévus :

- Une aire de jeux pour enfants, avec un château comprenant 13 activités (pont de singe, mur d'escalade, toboggan ...), des jeux à ressort et balanciers. Cet espace sera clos afin d'assurer la sécurité des plus jeunes.

- Un parcours santé pour adultes (avec certains modules accessibles aux personnes à mobilité réduite) avec modules de fitness.

Rétro de l'année 2023

Repas d'Hiver - Mars -



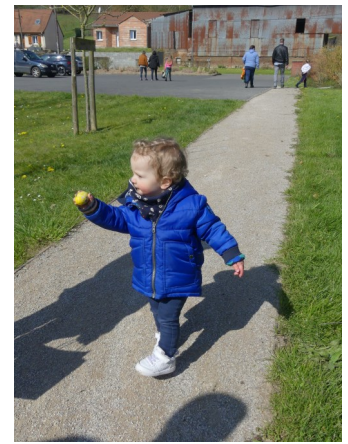
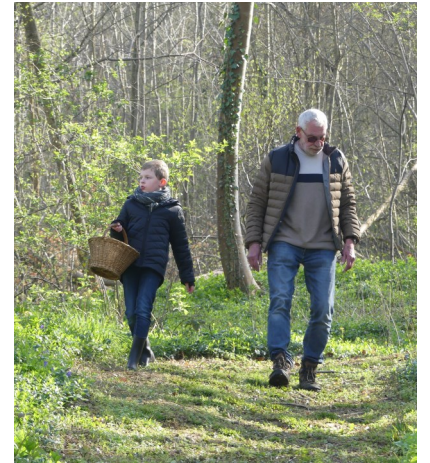
Au programme ...Tartiflette
et animation musicale .



Pâques

La chasse aux œufs dans la Basse Rue





Monument aux Morts de Montrelet

Inauguration des travaux de réfection



Le dimanche 7 mai, cérémonie après la fin des travaux de réfection du monument aux morts de la commune.
Cérémonie en présence de Laurent SOMON, sénateur, de Jean-Michel BOUCHY, Conseiller départemental et d'une forte représentation des Anciens Combattants du Canton.



Ci-contre : Marcel ROUSSEL et Jacques BINET, Anciens Combattants de Fieffes-Montrelet, entourés par Laurent Somon et le Maire, Xavier Varlet.



La maçonnerie avait été restaurée en 2021 (cf. le journal de la commune de cette année là et l'histoire du monument), restait à refaire la grille et la dorure des lettres.

La grille a maintenant belle allure, refaite par l'entreprise Bibloque du Meillard.

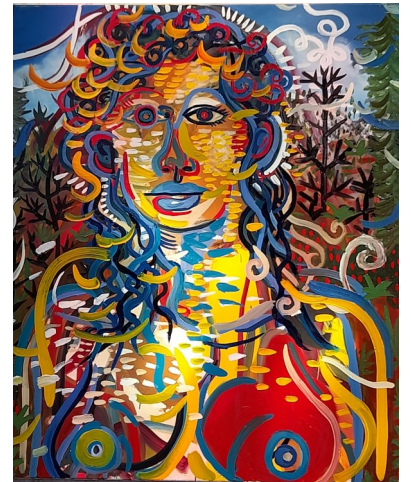
Les noms des soldats ont été redorés à la feuille d'or, par l'entreprise Distrigranit de Doullens.



Exposition François Glineur



En juin, l'église de Fieffes accueillait les peintures de François GLINEUR,



François Glineur accueille 2 classes de l'école de Candas



Belle randonnée pour les élèves de CE2, CM1, CM2 avec leurs enseignantes, Emilie LÖRNER et Mélanie AMON venus visiter l'exposition commentée par le peintre.



Petite récréation sur la place avant le pique-nique au bord de l'eau.

Le 14 juillet et la fête





Innovation cette année : le manège pour enfants est remplacé par des structures gonflables. Une belle réussite qui sera à n'en pas douter renouvelée !



Les enfants participent au démontage ...

Magdalena KERESZTES

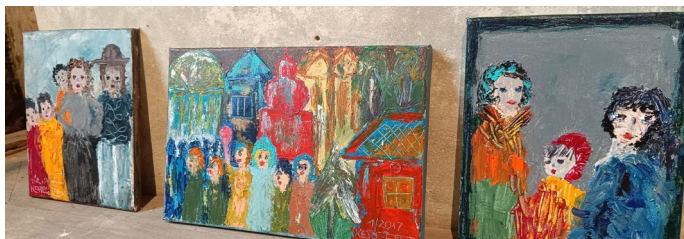
Exposition à l'église de Fioeffes

En septembre, poursuite de « l'été en fête » avec une exposition de peintures de Magdalena Keresztes, artiste née hongroise, en Transylvanie, dans la Roumanie actuelle.

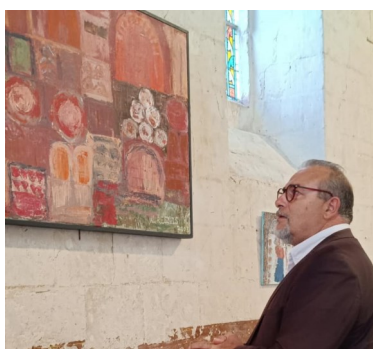
Ses peintures sont l'évocation de sa jeunesse dans son pays natal. Sa rencontre avec Bruno LEBEL, Prix de Rome de sculpture, professeur honoraire aux Beaux Arts de Paris a été déterminante pour révéler en elle son talent et sa créativité.

Dans ses toiles, cohabitent des mondes variés inspirés par ses jeunes années. Elle met en peinture des bribes de son enfance, les émotions des rassemblements en famille ou entre amis, avant que les tremblements de l'histoire explosent son univers.

Son œuvre est une ode à sa Transylvanie natale et à son enfance, à travers un univers fantastique mêlant l'art populaire et des danses hongroises.



Magdalena nous présente son univers lors du vernissage.



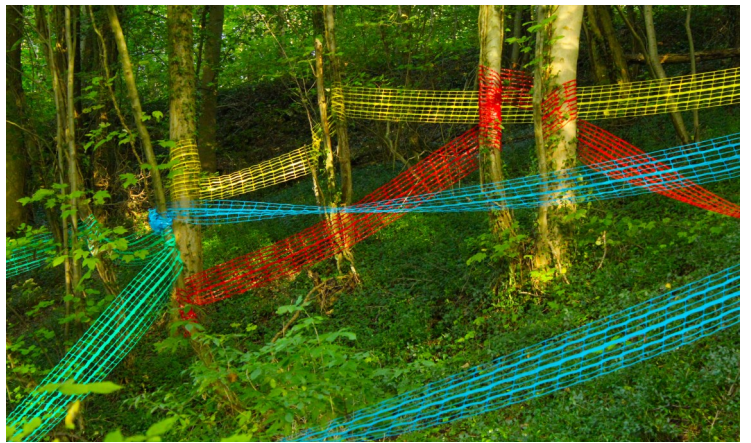
La Basse Rue 2023



En cette fin d'après-midi, il y avait beaucoup de monde à Fieffes-Montrelet pour inaugurer la restauration de la toiture de la glacière de l'ancien château de Fieffes. Cette sympathique manifestation organisée par la **Communauté de communes** (propriétaire), la **Commune de Fieffes-Montrelet** et l'Association « **La Basse Rue 2023** », marquait les débuts de la restauration d'une glacière. Un petit patrimoine qu'il est important de préserver car, comme souligné par **Laurent Somon**, il est le témoignage de l'histoire d'un territoire.



Pour donner un peu de pep's, l'association avait imaginé une déambulation en musique depuis la Place de Fieffes. Après l'accueil du Maire **Xavier Varlet**, la fanfare **Extrême Georgette** a entraîné le public sur les 700 m de la Basse Rue, décorée d'œuvres peintes, retravaillées ou d'objets détournés avec humour. Une grande satisfaction pour les organisateurs, plus de 250 personnes ont partagé ce moment festif.



Sur place, l'ensemble **Quat'essence** composé de 4 musiciens issus des Conservatoires d'Amiens, de Beauvais et du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de notre CCTNP, ont pris le relais de la fanfare pour un petit concert, avant que **J.M. Bouchy**, Vice-président prenne la parole pour exprimer la satisfaction de la CCTNP de voir l'excellent travail de restauration réalisé par le couvreur, **Mr Coquelle**.

M.Christian Manable, en sa qualité d'historien, a retracé l'histoire des glacières et salué le sauvetage de celle-ci, car il en reste fort peu encore visibles. **M. Laurent Somon** a été séduit par l'idée originale d'une déambulation* et a remercié l'association pour ce moment festif et convivial.

* Ce parcours « artistique » a été imaginé, créé et réalisé par **Alain DAVID** et **Jean-François VASSEUR** avec la collaboration de **Gérard GLORIFET** et **Evelyne SINGLARD**.

L'après midi s'est terminé sous le kiosque, avec le pot de l'amitié offert par la commune.



La Basse Rue en couleurs, dans son édition 2024, reprendra les principes de la déambulation 2023. L'équipe présentera un ensemble de créations inspirées par l'idée de captures fantastiques issues d'une chasse imaginaire. Comme en 2023, toutes les installations seront à la disposition du public avec une priorité à la création principalement destinée aux enfants.

Pêle - Mêle



La fête des voisins dans une belle ambiance



La troupe de théâtre « Com'en Rires » dans leur nouvelle pièce. Vous en connaissez bien certains : **Jehanne Dubrulle** dans le rôle de Mme la comtesse, **Nelly Lambert**, qui fut quelques années secrétaire de mairie, dans notre commune, avant d'être pendant 4 ans la Directrice Générale des Services de la CCTNP et bien sur **Emmanuel Petit**, maire de Bonneville qui pour l'occasion a enfilé la soutane. Si vous n'avez pas encore vu le spectacle, il y a encore quelques dates : 10 février à Proyart, le 24 à Estrée les Crécy, le 16 mars à Airaines, le 06 avril à Sains Richemont (02), le 13 avril à Nouvion, 18 mai : Tours en Vimeu.



Le Repas des Aînés - Octobre



21 octobre



Les 2 Marcel !



Kévin au service



Belle ambiance



La TOMBOLA un moment toujours attendu !



Mireille gagne un ordinateur et... surfe aussitôt sur le NET !



Le Comité des fêtes

Merci à Frédéric Roussel et son équipe du Comité des fêtes qui, toute l'année, en partenariat avec la municipalité, s'activent à animer la commune.

Le 16 décembre, rendez-vous était donné aux enfants, sur le parvis de la mairie, pour décorer le sapin et déguster un chocolat chaud. Les adultes pouvaient également se réchauffer avec le délicieux vin chaud de Frédéric - un régal mais ... à boire avec modération !



Chaque année, Christophe complète sa déco par de nouvelles créations. Bravo et merci à lui, c'était encore une réussite.





Dernier rendez-vous de l'année : le vendredi 29 décembre, pour la traditionnelle sortie cinéma à Saint-Ouen.
Au retour, sucreries et chocolat chaud pour tous

Calendrier des Festivités 2024

Organisées par la Municipalité et le Comité des fêtes

17 février : Repas d'hiver

31 mars : Chasse aux œufs de Pâques

19 avril : Bowling à Amiens

15 juin : Fête des voisins

14 juillet : Commémorations

21 juillet : Fête locale

19 octobre : Repas d'automne

Décembre : Noël des enfants

La bibliothèque Jean de La Fontaine

En musique
et dans la
bonne humeur ...



... la bibliothèque
a fêté
ses **15**
ANS



avec "Grain de Cèdre"



Au programme :
musique celtique,
collation, danse ...



Les
P'tits
Ateliers



Beaucoup de livres à la disposition de chacun ... des nouveautés, des " coups de cœur " mais aussi des biographies et des ouvrages plus techniques : cuisine, jardinage , loisirs créatifs ...
Quant aux enfants, il est heureux de constater qu'à l'heure d'internet et des tablettes, l'intérêt du livre est toujours présent !

Site : bibliothequecandas.opac-x.com



La bibliothèque, partenaire de l'école

Face aux attentes des enseignants qui cherchent à développer chez les élèves, la pratique de la lecture et le goût pour elle, la bibliothèque est un lieu idéal. Elle accueille les 6 classes de l'école. Le choix des élèves porte essentiellement sur les albums, bandes dessinées, mangas et documentaires. Les livres d'histoire et de géographie sont moins prisés !

Trois passionnés dans la même rue ...

Lorsqu'elle vivait à Paris, cette enseignante passionnée de musique classique allait écouter jusqu'à 4 concerts par semaine.

Le violoncelle

Une fois en retraite à Fieffes-Montrelet, elle a souhaité réaliser son rêve et apprendre le violon. Le cours du CRI de Doullens étant complet, elle décida de s'inscrire au cours de violoncelle.

C'est ainsi que depuis 2015, elle vit intensément sa passion.

Elle se partage entre le CRI* à Doullens, l'ensemble de violoncelles du « Diapason » à Amiens (ensemble dirigé par Guilène RAMMOU) et intègre aussi, ponctuellement, le groupe « Grain de Célite » pour des prestations variées : Bal Folk, musiques et danses du Moyen Âge et celtes (groupe créé et dirigé par Catherine Sellier de Beauval).



Dominique PIGASSOU



* Conservatoire à Rayonnement Intercommunal



La terre et le feu



Bernard KOZA
Céramiste

On connaissait le jardinier passionné, on le découvre aujourd'hui domptant la terre et le feu. Tel un sorcier vaudou, Bernard Kosa façonne l'argile pour en tirer des objets irréels et troublants. Ses créations détournent le sens des choses et transforment les objets du quotidien ou personnages ordinaires en autant d'inventions sur-naturelles pétries d'humour et de fantaisie.



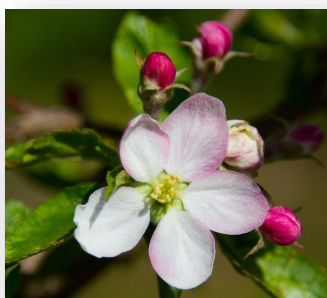
Des œuvres bonhommes et truculentes qui seront exposées en mai 2024 à la galerie *Au bord de l'art*. (Galerie *Au bord de l'art* : 170 chemin du halage. 80370 Picquigny)

Côté jardin



Bernard : J'avais environ 7 ans lorsque mon grand-père, "Pa Jules", ancien maire de Montrelet, m'a fait découvrir le monde des arbres fruitiers y compris les fruitiers dits de plein vent.

« Pa Jules » avait planté devant sa maison une rangée de petits fruitiers en "cordons" et d'autres en forme de "l'inversé", maintenus par un fil de cuivre fixé sur piquets de 80cm de haut. Quelle beauté au printemps lorsqu'ils étaient en fleurs !



Lorsque nous sommes arrivés à Fieffes, en 1984, dans notre maison, nous disposions d'un terrain d'environ 800 m². En 2001, avec Anne-Marie, nous avons décidé de transformer ce terrain en verger constitué de variétés anciennes : 11 poiriers et 10 pommiers.



Quel plaisir de déguster des fruits non traités chimiquement mais... recevant toutefois, de temps en temps de la bouillie de prêle ou du purin d'ortie...



Nos enfants Orlane et Romain, nos petits enfants Maxime et Clara, les frangins, frangine Claude ont pu apprécier les parfums des différentes variétés du verger ...

Mes variétés : pommiers



Reine des Reinettes, Reinette grise du Canada, Transparente de Croncels, Court pendu du Limousin, De L'Estre Sainte Germaine (12ème siècle), Delbard Jubilé, Delbard Tentation, Belle de Mai, Grand Alexandre ... *une seule pomme suffit pour une tarte de 6 personnes !*

poiriers



Williams, Doyenne de Comice, *la plus parfumée*, Sucré de Montluçon, Comtesse de Paris, Duchesse d'Angoulême, Delbard Vestivale, Conférence, Beurre des Hardy, Super Comice de Delbard.



Il y a aussi, dans notre verger, trois pommiers anciens de grande taille, nommés " haute tige" (5 à 8 mètres de hauteur).

Ces pommiers ont été plantés par Pépère Julien papa de ma tante Marie-Antoinette, mère de Bruno, Catherine et Nathalie et tante d'Anne-Marie.

Trois variétés de pommiers "pommes à couteau" : variété de Domart en Ponthieu, Tête de chat et un pommier Vimeu dont les fruits sont excellents sur une biscotte !

Quelques conseils de
notre jardinier local
local



À tous les habitants éventuellement tentés par un verger, il faut absolument un pommier Reine des Reinettes pour polliniser Belle de Boskop et Reinette Grise du Canada. De même pour les poiriers, sinon... pas de rendement.

Pour la taille des fruitiers, aérer le centre de la ramure ; tailler les branches qui se croisent, qui vont vers le sol.

Équilibrer le poids des branches.

La taille s'étale de novembre à mars et la taille en "vert", arbres en feuilles, se fait, elle, en août.

**Bernard
Pruvost**



Nos villages autrefois



Le meunier Archives départementales - Cliché de 1910 - Sté photographique de Picardie

Le moulin de Fieffes était situé sur un canal de dérivation de la Fieffe, dans l'actuelle rue du Maréchal (à l'emplacement aujourd'hui de la maison de Francis BOUCHER).

Par une lettre de 1846 (Série S des Archives de la Somme) Anatolise Cacheleux, meunier à Fieffes, dit tenir son moulin de son père qui l'avait acheté en 1819 au Comte de Bucy, seigneur de Fieffes et Montrelet.

Par la suite, les Cacheleux seront meuniers de père en fils, avec certaines périodes d'interruption du fait de l'assèchement de la rivière : le 27-12-1869, le meunier demande une remise de taxe, car son établissement ne fonctionne plus depuis 1 an, faute d'eau (nous sommes à 900m seulement des sources de la Fieffe).

10 ans après, le fils de ce meunier, demande l'autorisation de restaurer et d'exploiter à nouveau le moulin.

Il fonctionnera ensuite jusqu'à la guerre de 1914-1918. Les anciens du village dans les années 1970, se souvenaient très bien du vieux moulin et de son meunier - Oswald Cacheleux qui allait en voiture à cheval chercher le grain, de maison en maison, pour ramener ensuite la farine.

Cette photo (ci-dessus) le représente franchissant le gué et ramenant le blé à son moulin.



Ci-contre, au même endroit, mais photo prise à l'opposé, on comprend mieux pourquoi cette rue était dénommée autrefois :

« rue du Bourbier » !

La grange à gauche se situe à l'emplacement du saule pleureur aujourd'hui et la grange du fond, sur la propriété actuelle de Annick et Christian Housiaux.



Photo également de 1910, de la Sté Photographique de Picardie, prise devant la rue du Maréchal, empruntée par l'attelage de la page précédente.

Seule une planche permettait alors aux piétons de traverser à sec.

Par la suite la planche sera remplacée par une petite passerelle métallique. Le gué subsistera jusqu'à la fin des années 1980. Un pont provisoire, installé sur de 2 grosses buses sera édifié.

En 1998, un orage violent a transformé la rue de Berneuil en un torrent tumultueux, en aval, les buses du pont ont arrêté des débris variés, formant un barrage et inondant le quartier. La commune a sollicité la DDE pour une étude afin d'améliorer l'écoulement des eaux.

Le Pont Maxime a été inauguré en 2002



L'inauguration a été animée par « **Les Pompiers 1900 de Pont Noyelles** » qui ont fait revivre les soldats du feu du début du XX^{ème} siècle. Le défilé, qui a traversé la commune, avait belle allure, avec les uniformes d'époque et les casques étincelants.



***La municipalité
de Fieffes-Montrelet
vous souhaite une excellente
année 2024***